CODE DE TRANSPARENCE

BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped

Novembre 2022

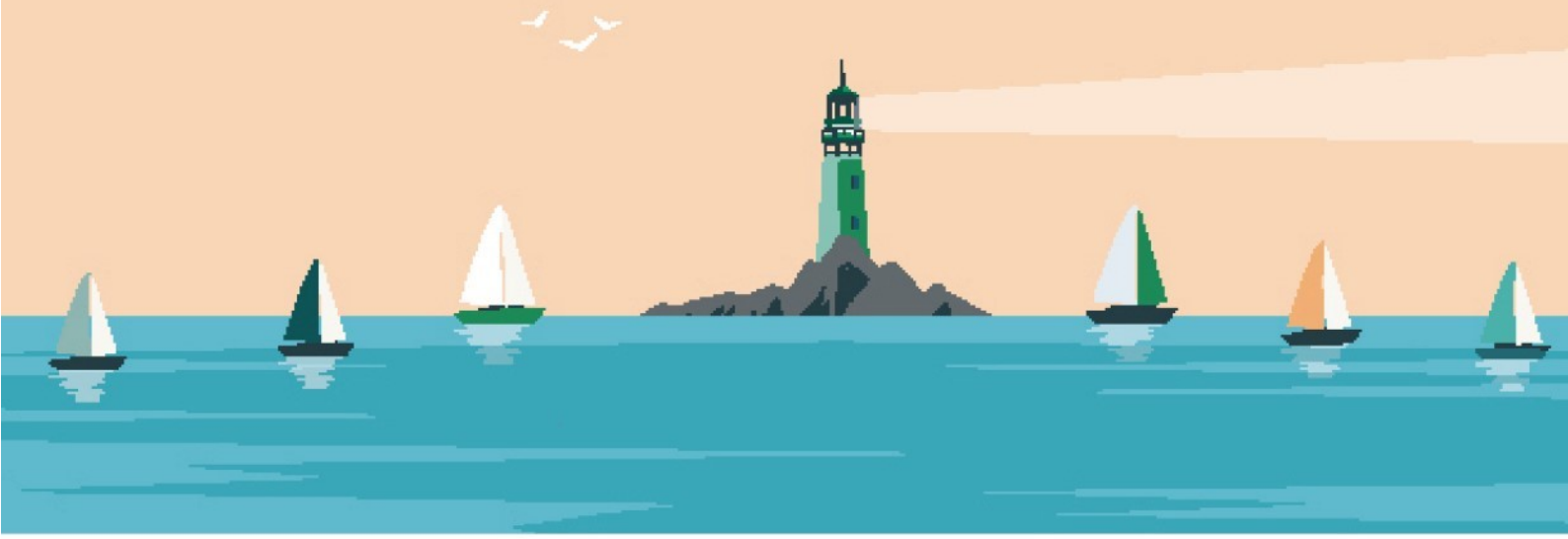

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

SOMMAIRE

Présentation du code de Transparence du fonds

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

2. Données générales sur la société de gestion

2a) Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

2b) Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

2c) Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

2d) Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

2e) Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

2f) Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

2g) Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

2h) Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion

2i) Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

2j) Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3a) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

3b) Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

3c) Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

3d) Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

3e) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ?

3f) A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

4. Processus de gestion

4a) Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

4b) Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

4c) Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

4d) Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

4e) Une partie des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

4f) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

4g) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

4h) Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

5. Contrôles ESG

5a) Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

6. Mesures d'impact et Reporting ESG

6a) Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

6b) Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

6c) Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

6d) La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

BNP PARIBAS EASY MSCI CHINA SELECT SRI S-SERIES 10% CAPPED

Stratégie dominante et complémentaires	Classes d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
☒*Best in class* ☐*Best in universe* ☐*Best effort* ☒*Exclusion* ☐*Thématiques ISR* ☐*Impact* ☐*Engagement* ☐*Intégration ESG +* Veuillez mettre en premier la stratégie dominante appliquée par le ou les fonds ISR et si une ou plusieurs stratégie(s) complémentaire(s) est/sont utilisée(s), indiquez-la (les). L'exclusion et l'engagement ne peuvent être cochés que comme des stratégies complémentaires.	☐Actions françaises ☐Actions de pays de la zone euro ☐Actions des pays de l'Union Européenne ☒Actions Internationales ☐Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☐Obligations et autres titres de créances internationaux ☐Monétaires ☐Monétaires court terme ☐Fonds à formule	☒Alcool ☒Armement ☒Charbon ☒Energie fossiles non conventionnelles ☒Pacte mondial ☒Tabac ☒Autres politiques sectorielles (précisez): -Armes controversées -Amiante -Huile de palme et pâte à papier -Industrie minière -Energie Nucléaire -Agriculture	☒Label ISR ☐Label Greenfin ☒Label Febelfin "*Towards Sustainability*" ☐Label CIES ☐Label Luxflag ☒Label FNG ☐Label Autrichien ☐Autres (précisez):	Documents relatifs

ARTICLE SFDR : Ce produit a pour objectif l'investissement durable au sens de **l'article 8** du règlement UE 2019/2088.

CATEGORIE AMF : Ce produit intègre des caractéristiques extra-financières dans son processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (**Catégorie 1 AMF**)

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2A. NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM)
14 rue Bergère
75009 Paris
https://www.bnpparibas-am.com/

2B. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?

L'investissement durable est un axe stratégique de développement pour BNPP AM (BNP Paribas Asset Management Holding SA et ses filiales[1]) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG[2]) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients. **BNPP AM est signataire depuis 2006 des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI).**

Dans le cadre de notre nouvelle Politique d'Investissement Durable, lancée en mars 2019, nous prenons en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour toutes nos décisions d'investissement et ce sur l'ensemble de notre gamme. L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière, pour nos clients sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

En 2019, nous avons également renforcé notre philosophie d'investissement avec la mise en place de « six convictions en matière d'investissement durable »

1. L'intégration ESG nous aide à obtenir de meilleurs rendements ajustés du risque
2. Investir de manière durable fait partie de notre obligation fiduciaire
3. Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir
4. Nous investissons à long terme et pour un avenir durable
5. Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement durable
6. Appliquer des pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en ligne avec celles que nous attendons des émetteurs est crucial pour atteindre l'excellence

Pour BNPP AM, l''investissement durable repose sur quatre piliers. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

1. L'INTEGRATION ESG

Nos analystes et gérants de portefeuille prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents pour l'ensemble des processus d'investissement éligibles. Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et des opportunités dont

[1] Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code du Commerce français.
[2] Environnemental, Sociale et de Gouvernance

les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte un avantage compétitif.

Le processus d'intégration des facteurs ESG a été réalisé sur la base de principes communs. Entre fin 2018 et fin 2020, chaque processus d'investissement existant - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG. Depuis 2021, nous avons intégré cette étape de validation dans notre processus de développement de produits.

Notre politique d'intégration ESG peut être « non applicable » pour des produits spécifiques tels que les fonds indiciels et les fonds indiciels cotés (ETFs) ou les produits dédiés à un seul client. La majorité de nos fonds indiciels et ETFs appliquent toutefois des pratiques spécifiques d'investissement responsable telles qu'une approche à faible émission de carbone, thématique ou d'investissement socialement responsable (ISR).

2. LE VOTE, LE DIALOGUE ET L'ENGAGEMENT

Nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs contribue à rendre nos processus d'investissement plus solides et nous permet d'améliorer notre gestion des risques financiers et extra-financiers.

Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La politique de vote de BNPP AM est disponible à cette adresse :
Gouvernance et politique de vote – 2021 (Document en français)

3. CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains **secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux** sont également en place**.** Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse : *Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles.*

4. UNE VISION PROSPECTIVE

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité.

Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».
Source : BNP Paribas Asset Management

5. Durable +

Notre gamme d'OPC[3] avec une approche extra-financière renforcée intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche responsable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

6. Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur responsable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO_2 ainsi que l'aide à l'inclusion des jeunes en difficultés sur le marché du travail.

Le champ d'application de nos politiques de Conduite Responsable des Entreprises, d'intégration ESG et de vote et d'engagement s'applique à tous les fonds gérés activement par BNPP AM, à l'exception des produits dédiés à un seul client, où ces derniers ont la possibilité de ne pas appliquer l'ensemble de nos politiques.

Vous trouverez ci-dessous le détail du champ d'application de notre approche.

[3] Organismes de Placement Collectifs

	FONDS	MANDATS	FONDS THÉMATIQUES, ISR ET À IMPACT	FONDS INDICIELS ET ETFs
INTÉGRATION ESG	✓	✓	✓	✗*
VOTE ET ENGAGEMENT	✓	✓	✓	✓
CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE	✓	Option par défaut	✓	✗*
PERSPECTIVES : LES «3E»	✓	✓	✓	✓

*Pour ces fonds indiciels et ETFs appliquant une réplication parfaite et suivant des indices non liés à des critères ESG. Des exceptions peuvent s'appliquer aux fonds répliquant des indices liés à des critères ESG.

2C. COMMENT LA SOCIETE DE GESTION A-T-ELLE FORMALISE SA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?

La démarche d'investisseur responsable de BNP Paribas Asset Manager est formalisée sur son site internet.

2D. COMMENT EST APPREHENDEE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITES ESG DONT CEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIETE DE GESTION ?

Les risques ESG identifiés dans notre Politique d'Investissement Durable sont d'ordre réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et financiers. On peut les regrouper par grands domaines : non-respect des droits de l'homme, non-respect des droits fondamentaux des travailleurs, non-respect de l'environnement, pratique de la corruption.

Ces principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissements sauf exception (fonds indiciels qui répliquent l'indice).

Une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique.

Les risques carbones que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- Risques de transition (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entrainer une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- Risques physiques (conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.).
- Risques en responsabilité (conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.)

Certains risques liés au changement climatique sont actuellement déjà appréhendés via les politiques sectorielles centrales à charbon et mines appliqués au sein de BNPP AM et qui contiennent notamment des critères relatifs à la réduction de nos investissements dans le charbon thermique.

Nous nous efforçons aussi de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition aux risques liés à la nature afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur.

Nous avons également contribué à des études de cas, en partenariat avec Capitals Coalition et d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment en contribuant à une étude sur les produits de mer et le plastique dans le secteur de la consommation.

En 2020, nous avons utilisé l'outil ENCORE pour analyser l'intégralité de notre portefeuille, mieux comprendre les dépendances et identifier les secteurs à risque. Nos lignes directrices en matière d'intégration ESG insistent sur notre objectif de gérer des portefeuilles présentant des profils ESG plus favorables que leurs indices de référence respectifs. Nous étudions actuellement comment cette approche peut s'appliquer à l'eau, aux forêts et à la biodiversité.

En 2020, nous avons réalisé un exercice d'empreinte pour déterminer notre exposition globale à certains risques liés à l'eau et à la déforestation. En 2021, nous avons lancé un plan d'intégration lié à l'eau et aux forêts, axé sur l'analyse des principaux risques et opportunités liés à l'eau et aux forêts au niveau des entreprises, des secteurs et des fonds. L'objectif est notamment d'établir des recommandations en matière d'engagement pour les gérants de portefeuille, par exemple les entreprises prioritaires avec lesquelles dialoguer, les études de cas à retenir ou encore les questions à poser au directeur financier lors de leur prochaine réunion.

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature. Nous améliorons chaque année notre collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu'avec notre approche mixte, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l'absence de nombreuses données. Nous conduisons également plusieurs initiatives pour combler ce manque d'information

2E. QUELLES SONT LES EQUIPES IMPLIQUEES DANS L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?

Le Sustainability Centre

Le « Sustainability Centre » de BNPP AM guide notre approche en matière d'investissement responsable. Ce centre d'environ 30 experts est responsable de la définition et de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale « Sustainability » (GSS) et de notre politique de conduite responsable de l'entreprise. Ces deux outils jouent un rôle crucial dans le suivi de l'impact et des progrès de BNPP AM en matière de développement durable. Le Sustainability Centre fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au développement durable au sein des stratégies d'investissement. Ce travail est mené par nos analystes en recherche ESG qui s'appuient sur des sources variées de données et de recherche externes, et qui proposent des formations et supports pédagogiques à l'ensemble des collaborateurs. Au sein du Sustainability Centre, différentes équipes forment une expertise ESG pluridisciplinaire.

- **La Recherche ESG**

L'équipe Recherche ESG est composée de 13 analystes extra-financiers couvrant des secteurs et thématiques spécifiques. S'appuyant sur son expérience et son expertise, l'équipe a développé un système de notation extrafinancière propriétaire des émetteurs. Afin de renforcer globalement l'intégration des critères ESG, les analystes extra-financiers partagent la recherche ESG avec les différents centres de gestion de BNPP AM afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG dans leurs stratégies.

- **Vote & Engagement**

Cette équipe, composée de 6 personnes, assume les responsabilités suivantes :

- Le dialogue permanent auprès des entreprises considérées « à risque » afin de promouvoir les meilleures pratiques et une gestion efficace des risques ESG,
- Le partage de nos préoccupations lors des votes aux Assemblées Générales et lors des dialogues avec les émetteurs
- L'influence auprès des pouvoirs publics afin d'encourager la réglementation autour du développement durable,
- Le développement de partenariats et de collaborations avec le monde universitaire et d'autres parties prenantes (comme les ONG) sur des projets de recherche et d'engagement,
- La sélection d'organismes externes appropriés (PRI, IIGCC, etc.) et le degré d'implication (conseil, comité, etc.)

- **Spécialistes ESG**

L'équipe, composée de 4 personnes, est responsable de l'animation ESG via notamment :

- La formation des gérants de portefeuilles, des analystes, et d'autres membres des équipes de gestion sur les questions de développement durable ;
- La coordination de la communication sur les thématiques ESG, en étroite collaboration avec le marketing, les équipes de communication et les équipes de gestion ;
- La gestion du réseau de Champions ESG au sein de BNPP AM. Ce réseau est composé de 170 personnes qui travaillent au sein des équipes de gestion et des ventes. Elles font le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre (voir point dédié à la page suivante).
- L'assistance auprès des équipes de vente dans le développement commercial et la gestion de la relation client ;
- La liaison avec les clients et les équipes produits sur les thèmes de l'ISR, de la durabilité et les produits labellisés ESG, afin de contribuer au développement et à la promotion de nos solutions responsables.

- **Investissement Solidaire**

L'équipe d'Investissement Solidaire, composée de 3 personnes effectue notamment l'analyse des investissements à impact et solidaire, les rapports liés et sont le point de contact sur toutes les questions liées à ces investissements.

- **La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)**

Un collaborateur est en charge des missions de RSE. Il est responsable de :

- Développer et déployer des politiques et stratégies RSE pour BNPP AM lorsque cela est nécessaire
- Œuvrer avec les principales parties prenantes au sein des Ressources Humaines (formation et rémunération), de l'Opérationnel, du Marketing, et de la Communication, pour le déploiement de nos approches de durabilité et de RSE,
- S'engager activement auprès du département RSE du Groupe BNP Paribas
- Promouvoir l'approche de BNPP AM en matière de RSE et le développement de sa culture ESG par la rédaction d'articles internes et externes, et par l'intervention au cours d'événements
- Rédiger les rapports et objectifs RSE annuels et long-termes de BNPP AM.

<u>Les équipes de gestion</u>

Les analystes et les gérants de portefeuilles intègrent les critères ESG dans l'évaluation des actifs, entreprises, titres souverains et dans leurs processus de prise de décision. Cela est au cœur de tous nos processus d'investissement éligibles. La mise en œuvre réussie des principes d'intégration ESG, y compris surpasser l'indice ESG et l'empreinte carbone de référence, est un objectif clé de nos responsables des investissements et communiqué aux équipes, le cas échéant.

<u>Champions ESG</u>

Notre réseau de plus de 170 champions ESG joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre. Le réseau est soutenu par les experts de l'équipe Product & Strategic Marketing. Les Champions ESG sont experts en la matière au

sein de leurs équipes, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités. Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Groupe de recherche quantitative (QRG)

Les membres de cette équipe co-développent la méthodologie de notation ESG avec le Sustainability Centre et analysent le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements.

Product Strategy and Marketing (PSM)

Les membres de cette équipe prennent en charge la transformation responsable de la gamme de produits. Cela comprend notamment :

- La classification réglementaire des produits selon le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation) et selon la position-recommandation AMF 2020-03 et leur bonne retranscription dans les documents réglementaires et sur nos sites internet,
- L'étude et la mise en conformité des produits avec les labels existants, ainsi que le suivi des différents audits de certification,
- Le bon référencement des caractéristiques ESG de nos fonds dans nos bases de données internes mais également externes,
- Les études de positionnement de notre offre de fonds responsable sur le marché et vis-à-vis de la concurrence,
- L'innovation produit afin d'enrichir continuellement notre offre de produits responsables.

2F. QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GERANTS ISR EMPLOYES PAR LA SOCIETE DE GESTION ?

L'équipe de recherche ESG, est composée de **13 analystes extra-financiers** disposant d'une couverture sectorielle et thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe a développé une notation extra-financière propriétaire pour les émetteurs, ce qui lui permet de générer une liste d'émetteurs éligibles aux investissements, mais également une liste globale de score ESG pour tous les émetteurs. Afin de renforcer l'intégration des critères ESG dans l'ensemble de l'entreprise, les analystes extra-financiers fournissent également des recherches ESG aux principaux centres d'investissement mondiaux de BNPP AM, afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG ainsi que d'autres classes d'actifs et stratégies d'investissement

Une quarantaine de gérants est impliquée au quotidien autour de fonds ISR. Nous avons également 90 Champions ESG parmi les équipes de gérants, ils sont responsables de l'intégration ESG dans leur équipe et sont le point de contact privilégiés du Sustainability Centre. Ils ont pour objectif de consacrer au moins 10% de leur temps à l'intégration ESG et doivent passer une certification ESG délivrée par l'un des organismes suivants : CFA, EFFAS, FSA, PRI.

2G. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?

Nous collaborons étroitement avec les instances de la place afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de l'investissement responsable au niveau français, européen et international. Plusieurs membres du « Sustainability Centre » siègent au sein de différents organismes internationaux de la finance responsable.

Par exemple, Jane Ambachtsheer, notre responsable mondiale de la durabilité, est membre du comité exécutif de la TCFD - Task force on Climate-related Financial Disclosures. Il s'agit d'un groupe de travail mis en place à la suite de la COP 21 par le conseil de stabilité financière du G20. L'objectif étant de mettre en avant la transparence financière liée aux risques climats.

Michael Herskovich, notre responsable mondial Stewardship, est membre du conseil de International Corporate Governance Network (ICGN). Créé en 1995 par des investisseurs, l'International Corporate Governance Network a pour mission de promouvoir des normes efficaces de gouvernance d'entreprise et d'engagement des investisseurs afin de promouvoir des marchés efficaces et des économies responsables dans le monde entier.

BNPP AM est officiellement membre, ou s'associe de manière informelle, à un large éventail de réseaux d'investisseurs et de groupes de travail dans le monde entier, qui sont essentiels à notre engagement en matière de politique publique sur le développement durable. Nos principales collaborations sont les suivantes :

Organisation	**Objectif**
Asian Corporate Governance Association (ACGA) - 2013	Une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à la collaboration avec les investisseurs, les entreprises et les régulateurs dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance d'entreprise performantes.
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) - 2018	Une initiative visant à sensibiliser les détenteurs d'actifs et les institutions financières asiatiques aux risques et opportunités associés au changement climatique et à l'investissement à faible teneur en carbone. L'AIGCC étudie la possibilité de travailler sur la réglementation, principalement en Chine et au Japon.
Association Française de la Gestion financière (AFG)	L'association française de gestion financière est l'organisme professionnel représentant l'industrie de la gestion d'actifs. Les membres de l'AFG sont des gérants d'actifs français : soit des maisons entrepreneuriales de commerce, soit des filiales de groupes bancaires, d'assurance, ou de gestion monétaire.
Climate Action 100+	Lancée en 2017, cette initiative menée par 615 investisseurs, représentant plus de 60000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015, signé par près de 200 pays (et ratifié par 170), qui vise à limiter la hausse des températures moyennes mondiales en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) - 2005	CERES est une organisation à but non lucratif en matière de développement durable qui travaille avec les investisseurs et les entreprises les plus influents pour fonder un leadership et piloter des solutions sur l'ensemble de l'économie. Grâce à de puissants réseaux et à des activités de plaidoyer, CERES s'attaque aux plus grands défis mondiaux en matière de développement durable, incluant le changement climatique, la pénurie d'eau, la pollution, et les lieux de travail inéquitables.
Council of Institutional Investors (CII) - 2018	Association à but non lucratif et non partisane de détenteurs d'actifs, de gestionnaires d'actifs, et d'autres prestataires de services représentant environ 40 mille milliards de dollars d'actifs sous gestion. Les membres votants de CII comprennent des fonds de pension, des fonds d'entreprise, d'autres fonds d'avantages sociaux pour les employés, des dotations et des fondations représentant environ 4 mille milliards de dollars d'actifs. Les membres sans droit de vote de CII comprennent des sociétés de gestion d'actifs représentant plus de 35 milliards de dollars d'actifs. CII est une voix majeure pour une gouvernance d'entreprise efficace, des droits d'actionnaires solides, et des marchés de capitaux dynamiques, transparents et équitables. CII promeut des politiques qui améliorent la valeur à long terme pour les détenteurs d'actifs institutionnels américains et leurs bénéficiaires.
European Fund & Asset Management Association (EFAMA)	L'organisme européen de gestion des investissements, qui représente 28 associations membres, 60 sociétés membres, et 23 membres associés.
Global Network Initiative (GNI) - 2019	Le GNI est une organisation multipartite de défense des droits de l'homme, soucieuse des menaces que les gouvernements font peser sur la liberté d'expression et la vie privée dans le domaine numérique et qui représente les entreprises, les investisseurs, les universitaires, et les groupes de défense des droits de l'homme. Le GNI mène des activités de plaidoyer en matière de politiques publiques et de sensibilisation sur des questions connexes.
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA) - 2018	BNPP AM est un des membres fondateurs de l'HKGFA, une organisation multipartite qui vise à améliorer le développement du financement vert à Hong Kong.
The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) - 2002	Plus de 170 investisseurs membres avec 23000milliards d'euros d'actifs : la branche européenne de l'organisme pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique.
International Corporate Governance Network (ICGN) - 2012	Une organisation dirigée par des investisseurs, dédiée à la promotion de normes de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat des investisseurs efficaces, afin de faire progresser les marchés et les économies durables dans le monde entier.
Investor Alliance for Human Rights - 2019	Fournit aux investisseurs une plateforme pour mobiliser les entreprises sur les principales questions relatives aux droits

	de l'Homme, ainsi que les États et les organismes réglementaires pour veiller à ce que ces derniers créent des politiques et des normes visant à prévenir et remédier aux violations des droits de l'Homme par les entreprises (lancé par l'ICCR).
Net Zero Asset Managers Initiatives (NZAM) - 2021	Un groupe international de gérants d'actifs s'étant engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ou au plus tôt, dans la lignée des efforts globaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur un zéro émission nette d'ici à 2050 ou au plus tôt.
Principes pour l'Investissement Responsable - 2006	Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les signataires gèrent plus de 70000 milliards de dollars.
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) - 2017	Le FSB (Conseil de Stabilité financière) TCFD a élaboré des informations délibérées et cohérentes sur les risques financiers liés au climat à l'intention des entreprises pour qu'elles les exploitent afin de fournir des informations aux investisseurs, prêteurs, assureurs, et autres parties prenantes. La TCFD a reçu un soutien important de la part de grandes entreprises et organisations du monde entier (dont BNP Paribas et la Commission Européenne) depuis la publication de ses recommandations délibérées, en juin 2017.
Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - 2021	La TNFD est un groupe de travail sur les standards en matière d'information financière liée au capital naturel. Cette initiative vise à fournir un cadre permettant aux organisations de mesurer et agir en fonction de l'évolution des risques liés à la nature.
Climate Bonds Initiative (CBI) - 2019	CBI est une organisation internationale à but non lucratif, axée sur les investisseurs, et qui s'emploie exclusivement à mobiliser le marché obligataire de 100 milliards de dollars pour des solutions de lutte contre le changement climatique.

Retrouvez la liste complète des initiatives dont nous sommes membre en Annexe.

2H. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION

Au 30 juin 2022, les actifs sous gestion de nos fonds ayant un label de la finance durable s'élevaient à 116,3 milliards d'€.

2I. QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION RAPPORTE AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION ?

A fin juin 2022, les actifs ISR représentent environ 23,2% des encours totaux sous gestion de BNP Paribas Asset Management.

2J. QUELS SONT LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ?

La liste complète de nos OPCVM ISR est accessible dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites internet en sélectionnant l'Indicateur « ISR » dans l'onglet Typologie.

Nos produits ISR correspondent à une demande de clients désireux de concilier performance financière et plus-value environnementale et sociale. Notre expertise ISR s'appuie sur 20 ans d'expérience et recouvre aujourd'hui une gamme complète de solutions d'investissement (mandats, fonds dédiés et OPCVM ouverts) et de classes d'actifs adaptées aux objectifs des investisseurs (actions, crédit, obligations d'états et de supranationaux, gestion diversifiée, indicielle, dettes privées…).

L'offre ISR (dénommée également Durable +) de BNPP AM s'organise en trois types d'approches : les fonds « ESG Renforcé » », les fonds « Thématiques », les fonds « Impact ».

L'approche « ESG renforcé » intègre notamment l'approche « Best in Class » qui cible les entreprises et Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en respectant des règles de bonne gouvernance.
D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères tels que des exclusions supplémentaires ou optimisation de score ESG.

L'approche « Thématiques » se concentre sur les émetteurs qui présentent une forte valeur ajoutée environnementale ou sociale dans des domaines identifiés. Les investissements sont concentrés dans des secteurs apportant des solutions aux grands enjeux environnementaux et sociaux de notre société. Afin d'être éligibles aux fonds thématiques selon la définition de BNP Paribas AM, les entreprises doivent par exemple réaliser plus de 20% ou de 50% de leur chiffre d'affaires dans les activités ciblées.

Les fonds « Impact » investissent avec l'intention de contribuer à la réalisation d'un impact social et/ou ou environnement en complément des performances financières. La mesure de cet impact doit être possible.

Les fonds passifs indiciels et ETF combinent les approches « Best-in-Class », « Best-in-Universe » et « Thématiques ».

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3A. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG ?

Il est à noter que les ETF émis par BNPPAM ne sont pas alignés sur la politique de « Conduite Responsable des Entreprises » de BNPP AM. Les critères et méthodologies ESG/ISR sont développés et définis par les fournisseurs d'indice.

Dans le cas du fonds concerné par ce code de transparence, le fournisseur d'indice est MSCI.

Les objectifs extra-financiers du fonds sont de contribuer à résoudre les enjeux de la transition énergétique, de l'impact environnemental de nos activités ainsi que de promouvoir les meilleures pratiques sociales, tout en respectant les règles de bonne gouvernance, et la prise en compte des critères liés au changement climatique.

La méthodologie de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index vise à inclure les titres de sociétés bénéficiant des meilleures notations ESG représentant 25 % de la capitalisation de marché de chaque secteur et région de l'indice parent (indice MSCI China index) (« approche d'amélioration de la notation »).

Nous détaillerons tout au long de ce code de transparence les caractéristiques de cet indice.

3B. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ?

Choix des indices/fournisseurs d'indices

Le choix des indices répliqués par les fonds indiciels et ETF ESG de BNPP AM repose sur une analyse rigoureuse des caractéristiques de ces indices.

Les équipes de développement produits, de vente et de gestion identifient les besoins des clients et les indices disponibles sur le marché dans ce domaine ; leurs méthodologies et données ESG utilisées. Il s'agit ensuite de sélectionner un indice suffisamment (a) représentatif d'une philosophie ESG, (b) dont la méthodologie est systématique et (c) s'appuie sur une recherche de qualité, (d) liquide et diversifié ; et également de respecter la philosophie d'investissement responsable de BNPP AM. Pour cela, les équipes de développement produits et de gestion vérifient la cohérence de ces indices, et la qualité de la recherche et du scoring ESG auprès du département Sustainability Centre de BNPP AM (équipe indépendante de la gestion et du développement produits).

L'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index exclut notamment les activités liées au tabac et aux armes controversées qui font partie de la politique d'exclusion sectorielle de BNPP AM. En outre, l'exigence en termes de notation ESG et de prise en compte des controverses correspond à la vision de l'investissement responsable du groupe.

Moyens internes - Notation ESG de MSCI

MSCI est un fournisseur de données indépendant disposant de plus de 185 analystes ESG à travers le monde et ayant plus de 40 ans d'expérience dans le recueil, la normalisation et la modélisation des données ESG provenant de milliers de sources afin de créer un outil de précision pour interpréter les performances ESG.

L'évaluation ESG de MSCI se fait sur environ 7 000 sociétés (13 000 sociétés, y compris des filiales) et plus de 650 000 actions et obligations à l'échelle mondiale.

Moyens externes - Fournisseurs de données de MSCI

MSCI a accès à des données publiques au niveau sectoriel et géographique provenant d'entreprises (rapport annuel d'assemblées générales), de gouvernements, d'ONG, de recherches économiques… et est en contact avec plus de 1 600 médias.

3C. QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE ?

L'évaluation des entreprises selon les critères ESG de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index est réalisée par les équipes de MSCI ESG Research, et est composée de 4 principaux indicateurs : MSCI ESG Ratings, MSCI Climate Change Metrics, MSCI ESG Controversies score et MSCI ESG Business Involvement Screening Research (BISR).

1. MSCI ESG Research

MSCI ESG Research fournit des recherches approfondies, des notations et des analyses des pratiques environnementales, sociales et liées à la gouvernance de milliers d'entreprises dans le monde. Il se compose d'une suite intégrée d'outils et de produits pour gérer efficacement les tâches de recherche, d'analyse et de conformité à travers l'éventail des facteurs ESG. L'indice utilise les notations d'entreprises et les recherches fournies par MSCI ESG Research. Pour plus de détails sur la gamme complète de produits ESG de MSCI ESG Research : https://www.msci.com/esg-investing

2. MSCI ESG Ratings

MSCI ESG Ratings fournit des recherches, des données, des analyses et des notations sur la façon dont les entreprises gèrent les risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ESG Ratings fournit une notation ESG globale de l'entreprise - une échelle en sept points allant de « AAA » à « CCC ».

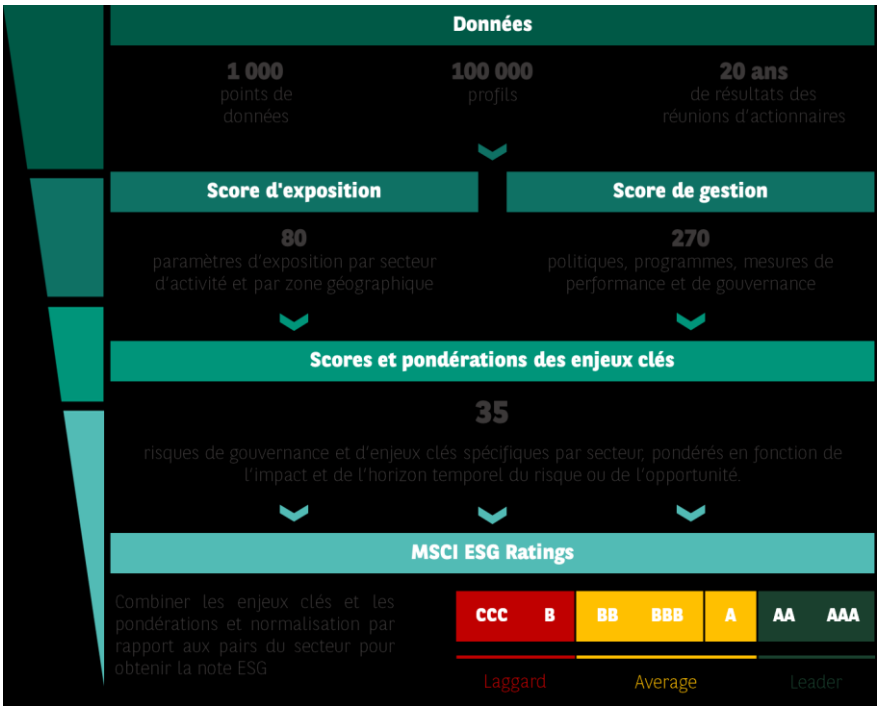

Pour plus de détails sur les MSCI ESG Ratings : MSCI+ESG+Ratings+Brochure-cbr-en.pdf

3. MSCI Climate Change Metrics

MSCI Climate Change Metrics fournit des données et des outils climatiques pour aider les investisseurs à intégrer les risques et opportunités climatiques dans leur stratégie et leurs processus d'investissement. Il soutient les investisseurs qui cherchent à atteindre une série d'objectifs, notamment mesurer et rendre compte de l'exposition au risque climatique, mettre en œuvre des stratégies à faible émission de carbone et sans combustibles fossiles, s'aligner sur les trajectoires de température et intégrer la recherche sur le changement climatique dans leurs processus de gestion des risques, notamment par le biais de l'analyse de scénarios climatiques pour les risques de transition et les risques physiques. L'ensemble de données couvre les quatre dimensions d'une stratégie climatique : risques de transition, opportunités vertes, risques physiques et alignement à 1,5°. Pour plus de détails sur MSCI Climate Change Metrics : Net-Zero Solutions - MSCI

4. MSCI ESG Controversies score

MSCI ESG Controversies fournit des évaluations des controverses concernant l'impact environnemental, social et/ou de gouvernance négatif des opérations, produits et services de l'entreprise. Le cadre d'évaluation utilisé dans MSCI ESG Controversies est conçu pour être cohérent avec les normes internationales représentées par la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte mondial des Nations Unies. Le score MSCI ESG Controversies se situe sur une échelle de 0 à 10, « 0 » étant la controverse la plus grave. Pour plus de détails sur les controverses ESG MSCI : MSCI ESG Controversies Factsheet

5. MSCI ESG Business Involvement Screening Research (BISR)

MSCI ESG Business Involvement Screening Research vise à permettre aux investisseurs institutionnels gérer de manière fiable les normes et restrictions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et efficacement.

Valeurs	Sanctions mondiales	Controverses	Normes mondiales
• Avortement et contraceptifs • Divertissement pour adultes • Alcool • Bien-être animal • Catholique, islamique et autres religions • Défense et armement • Violations d'exportation • Fourrure • Jeux d'argent • Génie génétique • Energie nucléaire • Prêts abusifs • Recherches sur les cellules souches • Tabac	• Birmanie • Cuba • Iran • Corée du Nord • Irlande du Nord • Russie / Ukraine • Soudan • Syrie • Affaires OFAC • Affaires SEMA	• Main-d'œuvre enfantine • Sécurité des collaborateurs • Diversité • Relations avec les collaborateurs • Relations syndicales • Droit de l'Homme • Environnement • Relations client • Marketing • Sécurité des produits	• United Nations Global Compact • Organisation internationale du travail • Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales • Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Pour plus de détails : http://www.msci.com/resources/factsheets/MSCI_ESG_BISR.pdf

3D. QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE ?

La méthodologie MSCI Select SRI S-Series intègre des critères liés au changement climatique sur 3 principaux indicateurs : MSCI ESG Ratings, MSCI Climate Change Metrics, MSCI ESG Controversies score, et enfin au travers des exclusions d'activités à fort impact sur le climat.

MSCI ESG Ratings

Comme détaillé dans la partie 3.C.2, MSCI calcule une note relative au pilier environnement. Pour ce dernier, il existe un thème « Changement climatique » pris en compte grâce aux critères d'émissions de carbone, l'empreinte carbone, le financement d'impact sur l'environnement et la vulnérabilité des changements climatiques.

MSCI Climate Change Metrics

Comme détaillé dans la partie 3.C.3, MSCI analyse des scénarios climatiques pour les risques de transition et les risques physiques. L'ensemble de données couvre les quatre dimensions d'une stratégie climatique : risques de transition, opportunités vertes, risques physiques et alignement à 1,5°.

MSCI ESG Controversies score

Comme détaillé dans la partie 3.C.4, MSCI détermine un score de controverse qui comprend notamment un pilier Environnement.

Dans ce dernier, l'indicateur « Energie et changement climatique » reflète une volonté d'évaluer le risque climatique et son impact sur l'activité d'une entreprise.

Les exclusions d'activités à fort impact sur le climat

Dans la construction de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index, les secteurs d'activité suivants liés au climat sont exclus :

- Extraction d'énergies fossiles
- Production d'énergie thermique à base de charbon, de pétrole et de gaz

Plus de renseignements sont fournis dans la partie **4A.**

3E. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION…) ?

1. **MSCI ESG Ratings score**

MSCI a mis en place un système d'évaluation des entreprises afin d'identifier les risques et opportunités liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la finalité étant de noter les entreprises (de AAA à CCC) en fonction de leur exposition aux risques ESG spécifiques à leurs secteurs et de leur capacité à gérer ces risques et tirer profit des opportunités par rapport à leurs pairs.

Le MSCI ESG Rating score est basé sur 3 piliers (Environnement, Social et Gouvernance), déclinés en 10 thèmes (changement climatique, ressources naturelles, pollution et déchets…), eux-mêmes déclinés en 35 enjeux majeurs ESG, détaillés ci-dessous :

▶ **Environnement**

Changement climatique

- Émissions de carbone
- Empreinte carbone
- Financement d'impact sur l'environnement
- Vulnérabilité des changements climatiques

Ressources naturelles

- Stress hydrique
- Biodiversité et utilisation des terres
- Approvisionnement en matières premières

Pollution et déchets

- Émissions toxiques et déchets
- Emballages et déchets
- Déchets électroniques

Opportunités environnementales

- Opportunités dans les technologies propres
- Opportunité dans la construction verte
- Opportunités dans les énergies renouvelables

▶ **Social**

Capital humain

- Gestion du personnel
- Développement du capital humain
- Santé et sécurité
- Chaîne d'approvisionnement et normes de travail

Responsabilité du fabriquant

- Sécurité et qualité
- Sécurité chimique
- Sécurité financière
- Confidentialité et sécurité des données
- Investissement responsable
- Risque démographique et pour la santé

Opposition des actionnaires

- Exploration/Approvisionnement controversé
- Relations

Opportunités sociales

- Accès aux communications
- Accès au financement
- Accès aux soins de santé
- Opportunités dans la nutrition et la santé

▶ **Gouvernance**

Gouvernance d'entreprise

- Diversité des Conseils d'Administration
- Salaires
- Propriété et contrôle
- Comptabilité

Comportement d'entreprise

- Ethique
- Transparence fiscale

Construction de la notation ESG selon la méthodologie de MSCI :

a) <u>Sélection et pondération des enjeux majeurs pour chaque pilier E, S et G par secteur</u>

Pour chacun des sous-secteurs, des enjeux majeurs spécifiques sont retenus et pondérés, en règle générale entre 5 % et 30 % de la note finale ESG. Ils détermineront ainsi le poids de chaque pilier dans la note finale.

b) <u>Notation des entreprises de 0 à 10 pour chaque enjeu majeur en fonction de leur « Exposition score » et « Management score »</u>

Afin de comprendre si une entreprise gère correctement le risque/opportunité associé à un enjeu majeur, il est essentiel de comprendre quelle est sa stratégie de gestion du risque/opportunité ainsi que son exposition à ce risque/opportunité.

Ainsi pour chaque enjeu majeur, les deux volets sont analysés : « Exposition score » et « Management score », et doivent être en adéquation : plus l'exposition au risque/opportunité est élevée plus la stratégie de gestion de ce risque/opportunité doit être solide.

- **Exposition score** : score d'exposition au risque/opportunité. L'équipe ESG de MSCI définit les risques[4] et les opportunités[5] de chaque industrie en fonction du secteur d'activité des entreprises et leur localisation. L'Exposition score est noté sur une échelle de 0 à 10 : 0 indiquant une exposition nulle et 10 indiquant une exposition très élevée.
- **Management score** : score de gestion des risques/opportunités. Cette analyse tient compte de la manière dont une entreprise a développé des stratégies et a fait preuve d'une solide feuille de route en matière de niveau de risques ou d'opportunités.

  Les controverses qui se produisent au cours des trois dernières années sont déduites du Management score. Le Management score est noté sur une échelle de 0 à 10 : 0 indiquant aucun effort de management et 10 indiquant un management fort.

MSCI calcule la note ESG « intermédiaire » comme la moyenne pondérée des scores de chaque enjeu majeur ; le poids de chaque enjeu majeur étant déterminé au niveau de chaque sous-secteur.

c) Normalisation de la note ESG par industrie

La note ESG « intermédiaire » est ensuite normalisée par industrie et permettra de déterminer la note ESG utilisée dans la sélection des titres, en fonction du tableau ci-dessous :

MSCI ESG Ratings	Leader/Average/Laggard	Score final de l'entreprise ajusté par industrie
AAA	Leader	8.571 - 10
AA	Leader	7.143 - 8.571
A	Average	5.714 - 7.143
BBB	Average	4.286 - 5.714
BB	Average	2.857 - 4.286
B	Laggard	1.429 - 2.857
CCC	Laggard	0.0 - 1.429

Source : MSCI

[3] Un risque existe pour une industrie quand il est probable que ce risque induise des coûts substantiels (exemple : interdiction réglementaire d'un composant chimique induisant une reformulation).

[5] Une opportunité existe pour une industrie quand il est probable que cette opportunité induise un profit (exemple : opportunités dans les technologies propres pour l'industrie de l'éclairage LED).

Résumé de la notation ESG

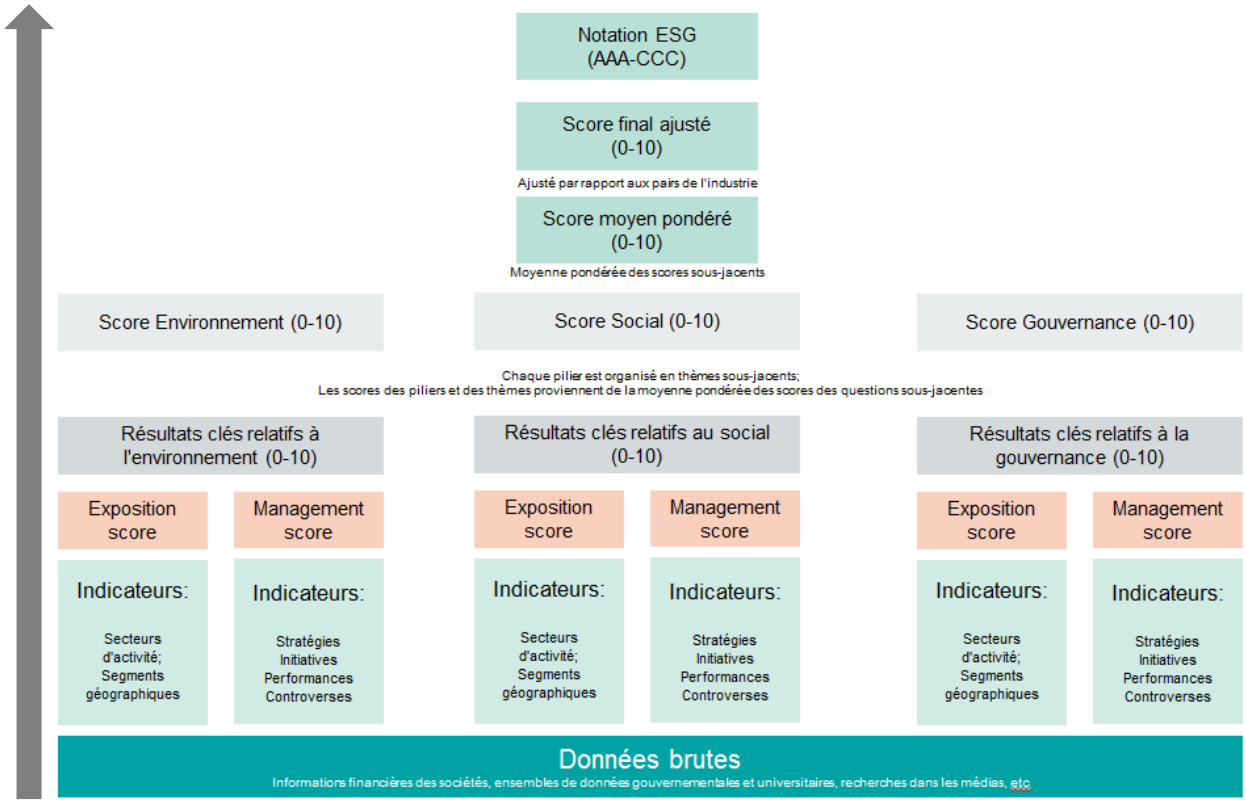

Source : MSCI

2. MSCI ESG Controversies score

La méthodologie ESG de MSCI examine les controverses qui pourraient indiquer des problèmes structurels dans la gestion d'une entreprise.

Un cas de controverse est défini comme une situation dans laquelle les activités et/ou les produits d'une entreprise ont un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou une incidence sur la gouvernance. Un cas de controverse est habituellement un événement unique comme un accident, une action réglementaire… ou un ensemble d'événements comme de multiples allégations de comportement anticoncurrentiel liées à une même ligne de produits, de multiples manifestations communautaires dans une même entreprise…

Le MSCI ESG Controversies score est basé sur 5 piliers, déclinés en 28 indicateurs :

▶ **Environnement**	▶ **Clients**	▶ **Droit humain et communauté**	▶ **Droit du travail et chaine d'approvisionnement**	▶ **Droit humain et communauté**
○ Biodiversité et utilisation des terres ○ Emissions toxiques et déchets ○ Energie et changement climatique ○ Stress hydrique ○ Déchets opérationnels ○ Gestion de la chaine d'approvisionnement ○ Autres	○ Pratiques anti-concurrentielles ○ Relations clients ○ Sécurité des données ○ Marketing et publicité ○ Sécurité du produit et qualité ○ Autres	○ Impact sur les communautés locales ○ Préoccupation du Droit humain ○ Libertés civiles ○ Autres	○ Relation Management et employés ○ Santé et sécurité ○ Convention collective de travail et syndicat ○ Discrimination et diversité ○ Travail des enfants ○ Normes des chaines d'approvisionnement ○ Autres	○ Corruption et fraude ○ Structure de gouvernance ○ Investissements controversés ○ Autres

Chaque cas de controverse est évalué en fonction de la gravité de son impact sur la société, de très sévère à mineure.

Échelle des cas de controverses - Echelle 0-10

Notation	Nature de la controverse	Type	Situation actuelle
0	Très sévère	Non-structurel	Terminé
		Non-structurel	En cours
		Structurel	Terminé
		Structurel	En cours
1	Sévère	Structurel	En cours
2	Sévère	Structurel	Terminé
		Non-structurel	En cours
3	Sévère	Non-structurel	Terminé
4	Modérée	Structurel	En cours
5	Modérée	Structurel	Terminé
		Non-structurel	En cours
6	Modérée	Non-structurel	Terminé
7	Mineure	Structurel	En cours
8	Mineure	Structurel	Terminé
		Non-structurel	En cours
9	Mineure	Non-structurel	Terminé
10	Aucune	NA	NA

Source : MSCI

- Rouge : cela indique que la société a été ou est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères
- Orange : cela indique que la société est impliquée dans une ou plusieurs controverses sévères
- Jaune : cela indique que la société a été ou est impliquée dans une ou plusieurs controverses modérées ou sévères
- Vert : cela indique que la société n'est pas impliquée dans une controverse

3F. A QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS ? COMMENT SONT GEREES LES CONTROVERSES ?

Suivi et mise à jour

Les entreprises sont surveillées de façon systématique et continue au vu de leurs controverses et des événements de gouvernance éventuels. Les nouvelles informations sont reflétées dans des rapports sur une base hebdomadaire et des changements importants déclenchent l'examen et la réévaluation de la notation par les analystes. Pour toute opération sur titres, une surveillance quotidienne est menée. MSCI utilise des données publiques, et donne un droit de réponses aux sociétés analysées.

Consultation annuelle

Au dernier trimestre de chaque année, l'équipe de recherche ESG de MSCI passe en revue les principaux enjeux majeurs attribués à chaque sous-secteur ainsi que leur pondération.

Revue trimestrielle

L'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index est revu trimestriellement et les modifications sont implémentées à la fin des mois de février, mai, août et novembre.

Aucun nouveau titre ne sera ajouté à l'indice entre chaque révision, sauf indication contraire ci-dessous :

- changement au sein de l'indice parent
- examens d'éligibilité (MSCI ESG Rating score, MSCI Climate Change Metrics et MSCI ESG Controversies score)
- additions des titres éligibles
- spin-off, fusion et acquisition de sociétés

4. PROCESSUS DE GESTION

4A. COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

La méthodologie MSCI de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index s'applique à l'indice parent, c'est-à-dire l'indice de référence de marché standard qui ne prend pas en compte de critères ESG.
L'indice parent du MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index est l'indice MSCI China index. En partant de l'indice parent, l'application des critères ESG vont permettre de sélectionner les titres composant l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index.

La méthodologie ESG développée par MSCI de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index combine des exclusions sectorielles avec une approche « Best-in-Class ».

1. Les exclusions liées aux activités sensibles

Le premier filtre de l'indice parent s'opère selon l'approche « Value-based exclusions » qui consiste à exclure les entreprises opérant sur certains secteurs d'activité spécifiques pour lesquels un niveau de tolérance est défini en fonction de leurs revenus/niveaux de production (qu'ils soient estimés ou reportés) :

Secteur d'activité	Critères d'exclusion
Armes controversées	Toutes entreprises classifiée comme impliquée dans la fabrication d'armes controversées telles que les bombes à fragmentation, les mines antipersonnel et mines anti véhicules, les armes à uranium appauvri, les armes biologiques et chimiques, les armes laser aveuglantes, les fragments non-détectables et les armes incendiaires sont exclues.
Armes civiles	Sont exclues : - Toutes les entreprises classées comme « Producteur » d'armes à feu et de munitions d'armes légères pour les marchés civils. Il n'inclut pas les entreprises qui s'adressent aux marchés militaire, gouvernemental et des forces de l'ordre. - Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de revenus de la distribution (en gros ou au détail) d'armes à feu ou de munitions d'armes légères destinées à un usage civil
Armes conventionnelles	Toutes les entreprises liées aux armes conventionnelles sont exclues.
Alcool	Sont exclues : - Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de leurs revenus de la production de produits liés à l'alcool - Toutes les entreprises tirant 15 % ou plus de leurs revenus globaux de la production, de la distribution, de la vente au détail et de la fourniture de produits liés à l'alcool.
OGM	Toutes les entreprises liées aux OGM sont exclues.
Energie nucléaire	Toutes les entreprises liées à l'énergie nucléaire sont exclues.

Armes nucléaires	Sont exclues : - Toutes les entreprises qui fabriquent des têtes nucléaires et/ou des missiles nucléaires entiers - Toutes les entreprises qui fabriquent des composants qui ont été développés ou sont considérablement modifiés pour une utilisation exclusive dans les armes nucléaires (ogives et missiles) - Toutes les entreprises qui fabriquent ou assemblent des plates-formes de livraison qui ont été développées ou considérablement modifiées pour la livraison exclusive d'armes nucléaires - Toutes les entreprises qui fournissent des services auxiliaires liés aux armes nucléaires - Toutes les entreprises qui fabriquent des composants qui n'ont pas été développés ou modifiés de manière significative pour une utilisation exclusive dans les armes nucléaires (ogives et missiles) mais peuvent être utilisés dans les armes nucléaires - Toutes les entreprises qui fabriquent ou assemblent des plates-formes de livraison qui n'ont pas été développées ou qui n'ont pas été modifiées de manière significative pour la livraison exclusive d'armes nucléaires, mais qui ont la capacité de livrer des armes nucléaires - Toutes les entreprises qui fabriquent des composants pour les plates-formes de livraison exclusives au nucléaire
Divertissement pour adultes	Sont exclues : - Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de leurs revenus de la production de matériel de divertissement pour adultes - Toutes les entreprises tirant 15 % ou plus de leurs revenus globaux de la production, de la distribution et de la vente au détail de matériel de divertissement pour adultes.
Jeu	Sont exclues : - Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de revenus de la propriété de l'exploitation d'activités commerciales liées aux jeux d'argent - Toutes les entreprises tirant 15 % ou plus de leurs revenus globaux d'activités commerciales liées aux jeux de hasard.
Réserves d'énergies fossiles	Toutes les entreprises ayant la preuve qu'elles détiennent des réserves de charbon prouvées et probables et/ou des réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel utilisées à des fins énergétiques sont exclues.
Extraction d'énergies fossiles	Toutes les entreprises tirant des revenus (déclarés ou estimés) de l'extraction de charbon thermique ou de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnel et conventionnel sont exclues.
Production d'énergie thermique à base de charbon	Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de leurs revenus (déclarés ou estimés) de la production d'électricité thermique à base de charbon sont exclues.

<table>
<tr><td>Tabac</td><td>
<table>
<tr><th>2019 à 2024</th><th>Après 2025</th></tr>
<tr><td>Sont exclues :
- Toutes les entreprises classées en « Producteur »
- Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de leurs revenus globaux de la production, de la distribution, de la vente au détail, de la fourniture et de l'octroi de licences de produits liés au tabac.</td><td>Toutes les entreprises liées au tabac sont exclues.</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

2. La sélection ESG « Best-in-Class »

L'approche « Best-in-Class » est une méthode de sélection ESG qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier dans leur secteur d'activité.

Dans l'univers filtrés des activités sensibles, l'approche « Best-in-class » consiste à sélectionner les sociétés ayant la meilleure notation ESG sur la base des notations suivantes :

- MSCI ESG Rating Score : les titres doivent avoir une notation MSCI ESG de BB ou plus.
- MSCI ESG Controversies Score : supérieur ou égal à 4

3. La pondération

La pondération est effectuée sur la base de 25% de la capitalisation boursière ajustée du flottant au sein de chaque secteur GICS de l'indice parent.

De plus, une limite de 10% est fixée est niveau de chaque constituent.

La méthodologie de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index vise à inclure les titres de sociétés bénéficiant des meilleures notations ESG représentant 25 % de la capitalisation de marché de chaque secteur et région de l'indice parent (indice MSCI China index) (« approche d'amélioration de la notation »).

Méthodologie

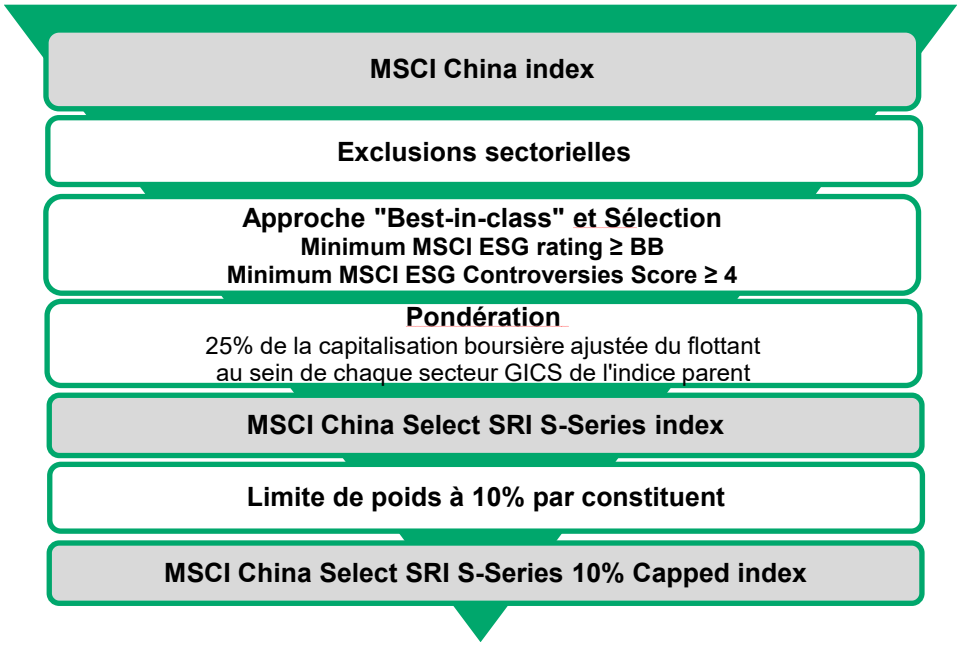

Sources : MSCI et BNP Paribas Asset Management

4B. COMMENT LES CRITERES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

La méthodologie des indices MSCI Select SRI S-Series intègre des critères liés au changement climatique sur 3 principaux indicateurs : MSCI ESG Ratings, MSCI Climate Change Metrics, MSCI ESG Controversies score, et enfin au travers des exclusions d'activités à fort impact sur le climat.

MSCI ESG Ratings

Comme détaillé dans la partie 3.C.2, MSCI calcule une note relative au pilier environnement. Pour ce dernier, il existe un thème « Changement climatique » pris en compte grâce aux critères d'émissions de carbone, l'empreinte carbone, le financement d'impact sur l'environnement et la vulnérabilité des changements climatiques.

MSCI Climate Change Metrics

Comme détaillé dans la partie 3.C.3, MSCI analyse des scénarios climatiques pour les risques de transition et les risques physiques. L'ensemble de données couvre les quatre dimensions d'une stratégie climatique : risques de transition, opportunités vertes, risques physiques et alignement à 1,5°.

MSCI ESG Controversies score

Comme détaillé dans la partie 3.C.4, MSCI détermine un score de controverse qui comprend notamment un pilier Environnement.

Dans ce dernier, l'indicateur « Energie et changement climatique » reflète une volonté d'évaluer le risque climatique et son impact sur l'activité d'une entreprise.

Les exclusions d'activités à fort impact sur le climat

Dans la construction de l'indice MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped index, les secteurs d'activité suivants liés au climat sont exclus :

- Extraction d'énergies fossiles
- Production d'énergie thermique à base de charbon, de pétrole et de gaz

Plus de renseignements sont fournis dans la partie **4A.**

4C. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRESENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC) ?

Tous les constituants du fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF font l'objet d'une analyse ESG.

4D. LE PROCESSUS D'EVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?

Non.

4E. UNE PARTIE DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?

Le fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF n'investit pas dans des organismes solidaires.

4F. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET/EMPRUNT DE TITRES ?

Le fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF ne réalise pas d'opérations de prêt/emprunt de titres conformément au prospectus.

4G. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ? SI OUI DECRIVEZ :

Le fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF n'a pas vocation à utiliser des instruments dérivés pour s'exposer au marché. Cependant, afin d'assurer la liquidité des fonds indiciels au quotidien et de minimiser les coûts de transactions, l'équipe de gestion peut utiliser, à titre accessoire, et en proportion limitée (autour de 1% des encours) des instruments dérivés listés comme des futures par exemple.

4H. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?

Le fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF peut investir dans des OPC jusqu'à 10% du portefeuille conformément au prospectus.

5. CONTROLES ESG

5A. QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS ?

Le respect des critères d'investissement est vérifié périodiquement par le contrôle interne de la société de gestion qui s'appuie sur la liste des titres éligibles. Les fonds indiciels ne peuvent investir sur d'autres actions que celles présentes dans l'indice et ne peuvent effectuer des opérations de prêt emprunt de titres conformément au prospectus. Les contrôles s'effectuent de manière pré et post trade. En cas de non-respect, l'équipe de gestion reçoit une alerte afin de corriger toute anomalie. En cas de non réponse, une procédure d'escalade se met en place.

Par ailleurs, les Tracking Error ex-ante et ex-post du portefeuille sont calculées chaque semaine afin de contrôler que les fonds indiciels sont en ligne avec leur indice de référence.

En outre, pour garantir la conformité du portefeuille par rapport aux règles fixées, MSCI réalise des rebalancements périodiques (annuellement et trimestriellement). A chaque rebalancement d'indice, l'univers éligible est mis à jour et la composition de l'indice est réévaluée selon les critères fixés en amont.

MSCI utilise les données de MSCI ESG Research (y compris MSCI ESG Ratings, MSCI Scores de controverses ESG, MSCI Business Involvement Screening Research et ESG Climate Change Metrics) à la fin du mois précédant les revues pour le rééquilibrage des indices MSCI SRI S-Series.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6A. COMMENT EST EVALUEE LA QUALITE ESG DU/DES FONDS ?

La qualité du fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF est évaluée par rapport aux indicateurs d'impact (cf. question 6B), et ce en comparant le fonds à son indice de référence.

6B. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISES PAR LE/LES FONDS ?

Pour évaluer la qualité ESG de nos fonds, on utilise des KPIs d'impact ESG.
Exemples :

Fonds	Benchmark	KPIs	KPIs sur lequels le fonds s'engage
BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped	MSCI China	Carbon footprint, Social controversies, Human Rights (UNGC Membership) & Women on board	Carbon Footprint + Social controversies

Le rapport extra-financier fournit des informations concrètes sur la mise en œuvre de la politique d'investissement ESG du fonds, et compare le portefeuille à son indice de référence au moyen de plusieurs indicateurs-témoins :

- Le décile moyen du portefeuille permet de montrer que le portefeuille est investi dans des titres ayant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance que son indice de référence.
- Pour le volet environnemental, l'intensité carbone permet de comparer le niveau d'émission de CO_2 entre le portefeuille et celui de l'indice de référence.
- Pour le volet social, l'exposition de portefeuille à des controverses sociales est comparée à celle de l'indice de référence.
- L'exclusion des titres jugés non-conformes à la politique d'Investissement Socialement Responsable de BNPP AM ainsi que la signature du Pacte des Nations Unies par les sociétés en portefeuille nous donnent un indicateur sur le Droit Humain.
- Pour le volet gouvernance, nous comparons la moyenne des notes de gouvernance selon la méthodologie développée par l'équipe de recherche ESG de BNPP AM à celle de son indice de référence.
- L'exercice des droits de vote apporte un éclairage sur le soutien apporté, ou non, aux projets de résolutions présentés en assemblées générales des entreprises au sein desquelles le portefeuille est investi.

6C. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

La promotion de l'ISR auprès de nos clients passe principalement par :

- La production et la mise à jour de documents marketing : fiche produit, rapport extra-financier, plaquettes mais aussi la mise à disposition de vidéos pédagogiques et explicatives de nos fonds
- Des actions de formation dédiées à l'ISR que ce soit via nos sites internet ou lors d'interventions directes auprès des conseillers financiers (BNP Paribas et conseillers externes) et des clients/prospects
- La mise en avant de notre offre ISR via la page dédiée de notre site Internet
- Une présence dans la presse spécialisée
- La participation aux instances de place et de référence (AFG, FIR, …)

Ces informations sont disponibles sur notre site : https://www.bnpparibas-am.fr/

6D. LA SOCIETE DE GESTION PUBLIE-T-ELLE LES RESULTATS DE SA POLITIQUE DE VOTE ET DE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?

Pour le fonds BNP Paribas Easy MSCI China Select SRI S-Series 10% Capped UCITS ETF, la politique de vote mise en œuvre est celle de BNPP AM.
Comme mentionné dans le point 2.B, le vote lors des assemblées générales fait partie intégrante du dialogue instauré avec les sociétés dans lesquelles BNPP AM investit au nom de ses clients.
Par son engagement avec les entreprises dont elle est actionnaire, BNPP AM entend améliorer la performance à long terme de ses participations et encourager les meilleures pratiques basées sur des critères ESG. Le dialogue ainsi engagé avec les émetteurs en amont d'une assemblée générale permet d'obtenir un complément d'information sur des projets de résolutions, d'expliquer sa politique de vote, et de faire part de ses éventuelles réserves sur des résolutions qui seraient contraires à sa politique. Cette dernière fait l'objet de mises à jour régulières pour prendre en, compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de place.

BNPP AM publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement sur son site internet. En 2020, BNPP AM a voté à 1 870 assemblées générales.

GOUVERNANCE ET POLITIQUE DE VOTE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE VOTE 2018

ATTENTION : les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DICI des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DICI disponibles gratuitement sur notre site : https://www.bnpparibas-am.fr/
Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue:

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

***

MSCI

Les fonds ou titres visés ici ne sont pas sponsorisés, approuvés, émis, vendus ou promus par MSCI, et MSCI décline toute responsabilité à l'égard des fonds, titres ou indices sur lesquels ces fonds, ou titres sont basés. Le prospectus contient une description plus détaillées sur les liens restreints entre MSCI, BNP Paribas Asset Management et chaque fonds concerné.